



Société des Régates à Voile d'Annecy

A LA QUEUE LEU LEU - Grade 5B -

Dimanche 28 Avril 2019

Annexes aux instructions de course

1. REGLES

1.4 Heure légale du coucher du soleil : **20 heures 39 min** - Heure légale du lever du soleil : **06 heures 26 min**

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information sous le balcon du club.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons au niveau du balcon du club.

4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : **30 Minutes**

4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés quand le pavillon Y est envoyé, conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Une seule course à départ décalée est prévue selon le programme de l'Avis de Course.

5.3 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **trois minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Définition : **A B C R1 R2 L Quillards pavillon SURPRISE**

8. LES PARCOURS

8.1 - parcours **côtier**

8.2 **Signaux de parcours :**

- **Sans flamme** au bateau Comité : grand côtier

- **Flamme n°1** au bateau Comité : petit côtier

9. MARQUES

9.1 **Marques de parcours :**

Côtier : Bouées jaunes fixes (0 - 3 - 8 - 5) et bouées tétraédriques jaune gonflables pour la 1. Le parcours sera affiché au bateau Comité.

Marques de départ : Marque jaune tétraédrique ou bouée fixe du lac

Marques d'arrivée : Marque jaune tétraédrique ou bouée fixe du lac

S QUI SONT DES OBSTACLES

Définition : **Merci de respecter les autres usagers du Lac, de vous éloigner du pavillon alpha et de ne pas pénétrer dans la zone plongeur réservée de la Puya.**

11. LE DEPART

11.1 **Alignement de la ligne de départ :**

Entre le mat du bateau Comité arborant le pavillon orange et la marque de départ jaune

11.2 **Bateaux en attente :** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

13. L'ARRIVEE

Alignement de la ligne d'arrivée :

Entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Classes concernées : A - B - C - R1 - R2 - L - QUILLARD DE SPORT : **la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.**

15. TEMPS LIMITES

15.1 Fermeture de la ligne d'arrivée 17 h 30

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Emplacement du secrétariat du jury : salle de réunion au 1^{er} étage de la SRVA

16.2 Pour chaque classe, **le temps limite de réclamation est de 40 minutes** après l'arrivée du dernier bateau ou la fermeture de la ligne d'arrivée.

16.3 Emplacement du local du jury : Salle de réunion au 1^{er} étage du club.

16.4 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée au plus tard 30 minutes après que la partie requérante ait été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

17. CLASSEMENT

17.1 Ecart des groupes au départ calculés en temps sur distance pour une arrivée en temps réel.

17.2 Si au moins **5 Micro** sont inscrits, un classement en **temps réel** sera fait pour les **Micro**

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour : Gilet obligatoire dans le bateau

18.3 Canal VHF : **72**

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course :

Président du Jury :